

| | |
|-----------------------------|------------------------------|
| Nom du projet/de l'activité | SAHEL Initiative |
| Bon de travail Agresso : | |
| Pays : | Cote d'ivoire / Mali / Niger |

DEMANDE DE PROPOSITION

N° [HPI.2026.05.003SN]

[Sélection d'un prestataire de services d'Organisation Professionnelle d'Employeur (PEO) pour le Projet Sahel Dairy (MeLiTeji-WASU)]

| | |
|---|--|
| Date de publication de l'appel d'offres : | 07 Mai 2026 |
| Période d'exécution : | Mai 2026 - Mai 2027 |
| Date limite de soumission des propositions : | 15 Mai 2026 |
| Date limite de soumission des questions/demandes de renseignements : | 13 Mai 2026 |
| Soumission électronique à l'attention de : | A l'attention du « Département Achats » avec le titre « Services d'Organisation Professionnelle d'Employeur » |
| Soumission électronique : | procurement-sn@heifer.org |
| Coordonnées pour toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres : | procurement-sn@heifer.org |

I. Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Sahel Dairy (MeLiTeJi-WASU), un engagement de cinq (5) ans financé par la Mastercard Foundation et visant la création de 50 000 emplois au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, Heifer International pilote le pilier « Élevage et filière laitière » afin de renforcer la chaîne de valeur laitière, d'améliorer les revenus des petits producteurs et d'élargir les opportunités économiques pour les femmes et les jeunes.

Heifer International est légalement enregistrée au Sénégal et intervient dans les pays voisins à travers des partenariats et des dispositifs d'hébergement conformes à la législation locale. Le déploiement du personnel projet en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, pays dans lesquels Heifer n'est pas enregistrée, nécessite un dispositif d'emploi conforme au droit du travail, fiscal et social applicable localement.

Dans ce cadre, Heifer International souhaite recruter un prestataire PEO (Professional Employer Organization, également appelé Employer of Record) qualifié, chargé d'assurer l'hébergement juridique, la paie, la gestion des avantages sociaux, la conformité fiscale et l'administration RH du personnel projet sponsorisé par Heifer dans ces trois pays.

II. But et objectif

L'objectif principal de cet appel d'offres est :

- a. La mission a pour objet la sélection d'un prestataire PEO chargé d'assurer l'hébergement juridique et la gestion administrative complète du personnel projet sponsorisé par Heifer en Côte d'Ivoire, au Mali et au Niger, en appui à la mise en œuvre du Projet Sahel Dairy.
- b. L'objectif est de permettre à Heifer de mobiliser rapidement et en toute conformité les équipes pays requises, en déléguant à un partenaire spécialisé l'ensemble des obligations d'employeur, tout en conservant la maîtrise des orientations stratégiques, du recrutement et de la supervision fonctionnelle des équipes.

Résultats attendus

La prestation devra permettre à Heifer de :

- Disposer de relations d'emploi pleinement conformes pour le personnel projet hébergé dans chacun des trois pays concernés ;
- Bénéficier d'une paie, de contributions sociales, de déclarations fiscales et d'une gestion des avantages sociaux exactes, ponctuelles et auditables ;
- Sécuriser le cycle de vie de l'emploi, de l'intégration à la sortie, à travers un support RH réactif et de proximité ;

- Réduire les risques juridiques, financiers et réputationnels liés à l'emploi dans des pays où Heifer n'est pas enregistrée ;
- Mobiliser les équipes pays de manière séquencée, avec la Côte d'Ivoire comme pays pilote, puis extension progressive au Mali et au Niger selon les conditions de démarrage convenues.

III. Étendue de la prestation

Le prestataire retenu sera chargé d'exécuter les cinq (5) grands domaines de prestation suivants :

Emploi légal et intégration :

- Agir en tant qu'employeur légal de référence pour le personnel sponsorisé par Heifer ;
- Émettre des contrats de travail conformes aux exigences locales, alignés sur les fiches de poste et grilles salariales définies par Heifer ;
- Réaliser toutes les immatriculations obligatoires (sécurité sociale, assurance maladie, administration fiscale, immigration le cas échéant) ;
- Assurer une intégration administrative structurée dans les délais convenus.

Paie et fiscalité :

- Exécuter la paie mensuelle en monnaie locale, avec calcul précis du brut au net ;
- Retenir et reverser toutes les taxes, cotisations sociales et autres déductions légales dans les délais imposés ;
- Émettre les bulletins de paie et les registres consolidés mensuels ;
- Produire toutes les déclarations employeur obligatoires auprès des autorités compétentes.

Avantages sociaux et protection sociale :

- Affilier le personnel aux régimes obligatoires (sécurité sociale, santé, retraite) ;
- Administrer les avantages complémentaires demandés par Heifer (assurance santé privée, assurance vie, indemnités) ;
- Conseiller Heifer sur des packages alignés sur le marché local.

Administration RH et support aux employés :

- Gérer les congés, absences, présences et mobilités ;
- Soutenir les demandes de visas et permis de travail si besoin ;
- Mettre à disposition un gestionnaire de compte dédié (Account Manager), point d'entrée unique pour Heifer ;
- Accompagner Heifer sur la performance, la discipline et les griefs, dans le strict respect du droit local et des standards de sauvegarde de Heifer.

Reporting, gouvernance et gestion des risques :

- Livrer un paquet de reporting mensuel standard par pays (paie, cotisations, effectifs, contrats, exceptions) ;
- Produire un rapport trimestriel de conformité et de risques ;

- Alerter proactivement Heifer de tout changement législatif ou réglementaire impactant les contrats en cours ;
- Participer à une revue trimestrielle de service avec l'équipe régionale Heifer.

La prestation concerne cinq (5) membres du personnel projet par pays, à savoir : un Project Manager, un Finance Manager, un Monitoring & Evaluation Manager et deux Livestock Technicians. La mobilisation effective sera progressive et déclenchée par Heifer selon l'avancement du projet.

Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- Un rapport de démarrage couvrant le plan de mobilisation, le calendrier de paie, les accès systèmes et les SLA par pays, dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la signature du contrat ;
- Des contrats de travail conformes signés pour chaque personnel sponsorisé, avec immatriculations sociales et fiscales effectives, selon les SLA convenus ;
- Un paquet de paie mensuel (bulletins, registres, preuves de cotisations, rapport pays) au plus tard le 5 du mois suivant ;
- Un rapport trimestriel de conformité et de risques, dans les quinze (15) jours suivant la fin du trimestre ;
- Une revue annuelle de service assortie d'un plan d'amélioration continue ;
- Un rapport de clôture en cas de fin de contrat ou de sortie d'un pays.

IV. Expertise Requisites

Le prestataire devra :

- Justifier d'un enregistrement légal et d'opérations actives dans au moins l'un des pays cibles (Côte d'Ivoire, Mali ou Niger), avec capacité à couvrir les trois directement ou via un réseau de partenaires vérifiés ;
- Avoir une expérience avérée d'au moins cinq (5) ans dans la prestation de services PEO / Employer of Record, de préférence auprès d'ONG internationales, de programmes financés par des bailleurs ou de multinationales opérant en Afrique de l'Ouest ;
- Disposer d'une expertise pointue et à jour du droit du travail, de la fiscalité, des règles d'immigration et de la sécurité sociale dans les pays concernés ;
- Mettre à disposition un outil de paie et d'avantages sociaux sécurisé et auditable ;
- Disposer d'une équipe dédiée maîtrisant le français couramment (anglais fortement souhaité) ;
- Disposer de politiques écrites de protection des données, de sauvegarde et d'anti-corruption ;
- Présenter une solidité financière attestée par deux (2) années d'états financiers audités et une couverture d'assurance responsabilité employeur / professionnelle adéquate ;



- Présenter un historique exempt de sanction ou de litige matériel non résolu ;
- Une expérience avec des ONG internationales et en Afrique de l'Ouest francophone constitue un atout majeur.

a) Des relations et des responsabilités

Heifer désignera le [People Director] pour coordonner la mise en œuvre de cette activité. Le contractant tiendra Heifer informé de ses progrès. Pendant la mise en œuvre, le contractant pourra demander et recevoir des conseils ou des orientations supplémentaires de la part du personnel susmentionné.

V. Exigences relatives à la soumission des propositions :

Tous les soumissionnaires intéressés soumettront leurs propositions accompagnées des informations suivantes :

- Une offre technique présentant leur compréhension de la mission, l'approche méthodologique proposée (par pays), le dispositif d'équipe et les CV des profils clés (gestionnaire de compte dédié, responsable paie pays, responsable conformité/juridique, responsable sécurité des données) ;
- Une offre financière détaillée, libellée en USD, présentant les frais mensuels PEO par profil et par pays, les frais ponctuels d'embauche et de sortie, ainsi que les coûts statutaires estimés refacturés au réel, avec indication du taux de change utilisé et de sa date de référence ;
- Des références pertinentes de missions similaires, incluant le lieu, le contractant, une brève description de la prestation, la période et le volume hébergé ;
- Les pièces justificatives d'enregistrement légal, les états financiers audités des deux dernières années, les attestations d'assurance et les politiques de sauvegarde, protection des données et anti-corruption.

Les offres seront évaluées sur la base de la compréhension de la mission, de la pertinence de l'approche méthodologique proposée, de l'expérience du prestataire dans les pays cibles, de la qualité des profils
Soumissions tardives et vérification

Les propositions reçues après la date limite de soumission ne seront pas prises en considération. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que leurs propositions sont soumises conformément aux instructions énoncées dans le présent document.

Heifer se réserve le droit de mettre fin à cet appel d'offres ou de modifier les exigences après en avoir informé les soumissionnaires.

VI. Critères de sélection

Les propositions soumises doivent clairement démontrer leur conformité avec le cahier des charges décrit ci-dessus, avec un niveau de détail approprié. Un accord sera signé avec le soumissionnaire dont la proposition respecte les instructions de la présente demande de propositions. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

| Critères d'évaluation des propositions | Pourcentage |
|--|-------------|
| Exactitude et pertinence de l'approche technique et de la méthodologie proposées | 20% |

| | |
|---|-----|
| Exhaustivité de la proposition conformément à l'appel d'offres (informations générales, plan d'activité, budget, expertise de l'équipe, etc.) | 15% |
| Équipe proposée : expertise et compétences pour traiter les composantes du projet | 20% |
| Pertinence et capacité/compétences pour mettre en œuvre/gérer la mission | 15% |
| Justification du budget et réalisme des coûts | 30% |
| Total | 100 |

Le comité de sélection évaluera la proposition technique sur la base des critères énumérés ci-dessus et la proposition financière sera évaluée en fonction du caractère raisonnable des coûts et du rapport coût-efficacité du budget.

VII. Validité des propositions

Les propositions soumises resteront ouvertes à l'acceptation pendant 90 jours à compter de la date limite spécifiée pour la réception des propositions. Cela inclut, sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, les niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre organisation est sélectionnée, toutes les informations contenues dans ce document et le processus de négociation sont contractuellement contraignants.

Heifer émettra un accord-cadre d'une durée initiale de douze (12) mois à compter de la date de signature, renouvelable pour toute la durée restante du Projet Sahel Dairy. Le contrat sera libellé en USD. La Côte d'Ivoire constituera le pays pilote, avec extension progressive au Mali et au Niger selon l'atteinte des conditions de démarrage convenues.

Une fois l'attribution émise, elle comprendra un calendrier de paiement avec les livrables spécifiés ci-dessus.

VIII. Restrictions

La présente demande de propositions ne constitue pas un engagement à attribuer un contrat, à payer les frais engagés pour la préparation d'une réponse à cette demande, ni à acheter ou à passer un contrat pour des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer tout ou partie des candidatures soumises et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, à sa seule et entière discrétion, toute proposition reçue à la suite de la demande de propositions. Propriété intellectuelle

IX. Propriété intellectuelle

Section 10.1. Propriété en général. Sous réserve de la section 8.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les marques de service et les brevets), droits de propriété intellectuelle, livrables, manuels, œuvres, idées, découvertes, inventions, produits, écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, dispositifs, opérations ou informations développés en tout ou en partie par ou pour le compte du Contractant ou de ses employés ou agents en relation avec les Services et/ou les Biens (collectivement, le « Produit du



travail ») sera la propriété exclusive de HPI. Sur demande, le Contractant signera tous les documents et prendra toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI sur le Produit du travail.

Section 10.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle détenue par une partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») reste la propriété exclusive de cette partie. En ce qui concerne toute PI antérieure du Contractant incluse dans le Produit du travail, le Contractant en conserve la propriété et accorde par les présentes à HPI un droit et une licence permanents, non exclusifs, libres de droits, mondiaux et irrévocables pour utiliser, copier, reproduire, afficher publiquement, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, sous quelque format ou support que ce soit, dans le cadre du Produit du travail.

Section 10.3. Œuvre réalisée sur commande. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit du travail, les parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandité le produit du travail, (b) le produit du travail est une « œuvre réalisée sur commande » au sens des lois américaines sur le droit d'auteur, et (c) HPI sera considéré comme l'auteur de celle-ci et détiendra tous les droits, titres et intérêts y afférents. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas dévolus à HPI en tant qu'« œuvre réalisée sur commande », le Contractant accorde, cède et transfère irrévocablement à HPI, de manière exclusive et à perpétuité, tous les droits du Contractant, de quelque nature que ce soit, connus à ce jour ou à venir, sur le Produit du travail et en rapport avec celui-ci, et HPI sera le seul et unique propriétaire de tous les droits sur celui-ci et ses éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits connexes, accessoires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. Le Contractant renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires qu'il pourrait avoir en rapport avec le Produit du travail. La description des Services et/ou des Biens fournis dans le présent Contrat ne limite en aucune façon la manière dont HPI peut utiliser le Produit du travail.

X. Réglementations applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour exercer leurs activités dans [La Cote d'Ivoire ou le Mali ou le Niger et se conformer à la législation locale applicable, y compris, mais sans s'y limiter, le droit du travail, les exigences financières, les taxes, etc.